Vos questions / nos réponses

document d'auto exclusion

Par mrtshap Postée le 22/01/2024 05:56

> Bonjour, Je me suis auto-exlus en juin 2023 et je souhaite avoir le document qui le justifie. Il m'a été dit que mon exclusion couvrait l'Europe et je veux également m'assurer via un document idéalement à mon nom que je n'ai pas la possibilité d'annuler l'autoexclusion dans les 3 ans. Cdt. YS

Mise en ligne le 24/01/2024

Bonjour,

Nous ne sommes pas sûrs de bien comprendre votre situation, il existe différentes mesures d'interdictions de jeux : l'auto-exclusion de sites de jeux en ligne, les fichiers internes de casinos et l'interdiction volontaire de jeux. Nous vous joignons un article précisant ces différentes possibilités.

Si vous avez procédé à une demande d'interdiction volontaire de jeux auprès de l'ANJ (Autorité Nationale des Jeux), vous trouverez en bas de message un formulaire de contact permettant de leur adresser votre demande.

S'il s'agit d'une auto-exclusion auprès d'un opérateur de jeux alors nous vous invitons à effectuer votre demande directement auprès du service client de cet opérateur.

Enfin, si vous vous êtes fait inscrire au fichier des personnes « à ne pas recevoir » dans un casino en particulier, c'est à ce casino qu'il faudra faire votre demande.

Nous restons à votre disposition dans le cas où vous auriez besoin de revenir vers nous. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h du matin au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le samedi et le dimanche.

Cordialement.

En savoir plus :

- "Les interdictions de jeux"

Autres liens :

- "Contacter l'ANJ"